

COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2010

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Chatte, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, mercredi 3 février 2010 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
M. PAIN	Délégué Titulaire	Chatte
M. ROUX	Délégué Suppléant	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaires	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. BELLE	Délégué Suppléant	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégué Titulaire	Varacieux

Etaient excusés :

M. VILLARD	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. BERNARD	Délégué Titulaire	Chatte
M. BUISSON	Président CC Vinay	

Assistaient à la réunion :

M. PEVET	Directeur de la Régie de Vinay
M. CHOC	Président du SIEG

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Point sur l'aménagement du bassin de la Cumane
- 2) Nouvelle station d'épuration :
 - mutualisation du personnel
 - convention à établir
- 3) Itinéraires cyclables (décision à prendre suite au Comité syndical du 17/12/09)
- 4) Point sur la mise en conformité des réseaux communaux
- 5) Questions diverses

Nouvelle station d'épuration

Projet convention

Georges BOURGEAT présente le projet de convention dont il conviendra de modifier certains points imprécis en liaison avec SETEC. Un exemplaire du projet définitif et des annexes financières établies avec les derniers chiffres connus sera joint à la convocation du prochain comité syndical. Il conviendra alors d'adopter cette convention.

Le Comité Syndical décide de faire appel à un cabinet spécialisé en conseils juridiques.

Mutualisation du personnel

Concernant le recrutement d'un directeur, la fiche de poste présentée au Comité Syndical du 17 décembre 2009 est validée, l'appel d'offre va être lancé.

Il conviendra de créer une commission de recrutement pour examiner les offres et retenir une candidature.

Le comité syndical décide de faire appel à un bureau afin de bénéficier de conseils en matière de recrutement. Un devis sera demandé.

Projet de lettre à Monsieur DUMOULIN, directeur de la fromagerie du Dauphiné

Un exemplaire est remis à chacun des délégués présents. Le projet est approuvé, il conviendra de rajouter que lors des précédentes rencontres, M. DUMOULIN semblait d'accord pour participer aux frais d'investissement.

Georges Bourgeat contactera d'autres fromageries pour connaître le coût de leurs redevances. Il présentera d'autre part de nouvelles simulations pour une rencontre à prévoir rapidement entre les représentants de la fromagerie, le groupe de travail habituel, IRH et DEGREMONT.

Aménagement du bassin versant de la Cumane

La phase 2 des études est terminée.

Une réunion aura lieu prochainement pour la phase 3 et les opérations prioritaires à conduire.

TEMCIS prépare un cahier des charges pour la consultation de l'entreprise qui sera chargée des opérations d'entretien (marché à bons de commande avec dépenses annuelles calées sur propositions budgétaires).

Un courrier sera envoyé à M. le Président de la CC du Pays de St Marcellin pour valider la démarche du SIVOM dans le cadre du contrat de rivière en vue de bénéficier de financements plus avantageux.

Les travaux pourront démarrer à l'automne, il conviendra auparavant de modifier les statuts et de prévoir la répartition des dépenses.

Itinéraires cyclables

Il conviendra également de modifier les statuts.

Les communes resteront maître d'ouvrage. Un programme prévisionnel de travaux sera validé chaque année.

Le Comité Syndical valide la proposition présentée lors de la réunion du 17 décembre 2009, montants plafonds et taux de subventions selon les données du Conseil Général.

Mise en conformité des réseaux de collecte

Il convient de compléter le dossier de demande d'autorisation « loi sur l'eau » de la station d'épuration sur la description des points caractéristiques des réseaux de collecte de chaque commune et, conformément aux nouvelles directives de déposer avant le 30 septembre 2010 les dossiers de régularisation des déversoirs d'orages qui sont désormais soumis à déclaration ou à autorisation selon l'importance des flux polluants qui y transitent. Il convient également de mettre en place un suivi du fonctionnement de ces ouvrages en situation actuelle.

Ces opérations préalables ainsi que la préparation des dossiers et des programmes éventuels de travaux de mise aux normes seront réalisées par le SIVOM pour le compte des communes qui restent compétentes en matière de collecte des eaux usées.

Les services du SIVOM prépareront un cahier des charges en vue de solliciter un bureau d'études.

David Kirchdorfer assurera les premiers contrôles des déversoirs d'orage.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Une proposition de contrat avec Georges Bourgeat est présentée au Comité Syndical qui l'accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 15.

Prochain Comité Syndical : **Jeudi 4 mars 2010 à 20 h 30 à Saint-Sauveur.**

Fait à Saint-Marcellin, le 8 février 2010

Le Président,
Jean-Michel REVOL